

Réfléchir sérieusement à l'avenir des SES

Alain Beitone

Janvier 2017

*La lucidité est la blessure
la plus rapprochée du soleil*
René Char

Après les élections présidentielles la réforme du lycée sera à l'ordre du jour. Quelle sera la place des SES dans ce nouveau lycée ? On parle de disparition des filières et de lycée modulaire, de fusion du lycée technologique et du lycée général, de renforcement des liens entre lycées et universités, etc. Les professeurs de SES doivent réfléchir (vite) pour anticiper ces bouleversements, pour avoir des propositions à avancer, pour être au clair sur ce qu'il faut refuser, pour envisager les compromis qu'il est possible d'accepter, pour nouer les alliances qui seront indispensables dans une lutte qui risque d'être rude. Pour ma part, sur de nombreuses questions je n'ai pas de certitudes. La discussion collective (si possible orientée vers l'entente) est seule de nature à nous préparer efficacement aux échéances cruciales qui s'annoncent.

I. Lycée : la réforme à venir

Ces dernières années une réforme de l'école (cycles d'apprentissage, rythmes scolaires, programmes), puis une réforme du collège ont été mises en place. Si la droite revient au pouvoir, elle fera des modifications à la marge (le latin et l'allemand au collège, des aménagements sur les rythmes scolaires à l'école), mais rien de fondamental. On imagine mal la publication de nouveaux programmes alors que les professeurs peinent à s'approprier ceux qui viennent d'être mis en place et que les communes et conseils départementaux viennent de payer les nouveaux manuels. De plus, les réformes de l'école et du collège ont été chaleureusement approuvées par l'OCDE. Il semble donc logique de s'attaquer à une réforme du lycée, d'autant que la précédente réforme date de la fin du quinquennat Sarkozy.

Plusieurs raisons objectives plaident de plus pour une réforme du lycée :

- De nombreux travaux soulignent que le lycée français est très coûteux et qu'il faut rééquilibrer les dépenses en faveur de l'école élémentaire. Dans un contexte d'austérité budgétaire, il y a peu de chances qu'un gouvernement (de gauche¹ ou de droite) augmente massivement les dépenses publiques. Il faudrait donc redéployer les crédits... en réduisant le coût du lycée.
- Le pourcentage d'une classe d'âge qui obtient un baccalauréat général stagne depuis de nombreuses années. Or l'objectif d'atteindre 50% ou 60% d'une classe d'âge diplômée à bac +3 n'est pas compatible avec la situation actuelle et l'échec massif des étudiants en premier cycle de l'enseignement supérieur. D'où le discours insistant sur le thème « bac – 3/bac +3 ». L'élévation du niveau de formation de la population active suppose une réforme du lycée. Une note récente de France Stratégie² insiste sur ce point : « *notre pays doit impérativement améliorer la capacité des élèves à poursuivre des études supérieures* ».

¹ J'entends par là ce que l'on nomme habituellement la « gauche de gouvernement », celle qui était au pouvoir au cours du quinquennat qui s'achève.

² France Stratégie, *La transition lycée-enseignement supérieur*, Janvier 2017.

- La structure du lycée pose de plus en plus clairement problème : forte baisse des effectifs de la série L, baisse des effectifs des filières technologiques³, essor spectaculaire du baccalauréat professionnel.

La réforme du lycée apparaît donc comme incontournable. D'autant plus que la droite promet de transférer aux régions l'enseignement professionnel. En cas de victoire de l'actuelle opposition, le ministère de l'éducation nationale pourrait se concentrer sur le lycée général et technologique.

II. Quelle réforme du lycée et quelle place pour les SES ?

Il est plus que probable que la perspective de réforme qui était portée par J.P. de Gaudemar lors de la réforme Darcos/Chatel va ressurgir⁴. Il s'agirait de mettre fin au système des séries (L, ES et S dans l'enseignement général) et de mettre en place un lycée modulaire⁵. Lors des récents résultats de l'enquête TIMSS, la baisse sensible des résultats en mathématiques et en sciences des élèves de terminale S a été imputée (notamment par le SGEN) à la hiérarchie des filières accusée de conduire des élèves à s'inscrire en S alors qu'ils n'ont pas de motivation particulière pour les sciences, mais parce que c'est la série d'élite. L'objectif des différents ministres depuis Allègre est de remettre en cause cette hiérarchie des séries. C'était encore l'objectif de la réforme Darcos/Chatel. Toutes ces tentatives ont échoué. D'où l'idée de mettre fin aux séries et de permettre aux élèves de choisir une partie au moins de leurs enseignements. On irait sans doute vers un tronc commun et un système d'options plus ou moins approfondies. Ainsi par exemple les « vrais scientifiques » pourraient retrouver des enseignements équivalents à ceux de l'ex série S. Certains espèrent aussi une revalorisation des enseignements littéraires dès lors qu'ils ne seraient plus identifiés à une série L en déclin et réputée sans débouchés.

Dans ce cadre, l'intégration des filières générales et technologiques seraient relativement facile à mettre en place. Puisque les élèves des séries technologiques échouent souvent en premier cycle universitaire du fait du défaut de formation générale, ils bénéficieraient du même tronc commun que l'ensemble des lycéens. Ils pourraient, par ailleurs, choisir des enseignements technologiques en option. Cette logique aurait l'avantage de ne plus identifier les enseignements technologiques à des filières dont l'image reste défavorable comme le signale le rapport de l'IG de novembre 2016. Ce lycée modulaire est souvent présenté comme de nature à mieux préparer les élèves à l'université.

Dans ce cadre quelle serait la place des SES ? Ces débats ne sont pas sans rapports avec des débats qui ont déjà eu lieu dans la profession. Faut-il identifier les SES à une série (ES), comme l'enseignement d'économie et gestion est assimilé à la série STMG ou devons-nous nous positionner comme un enseignement général destiné à tous les élèves du lycée comme la philosophie ou l'histoire et géographie ?

Il n'est pas impossible, surtout en cas de victoire de la droite aux élections de 2017, que soit proposée une fusion du corps des professeurs de SES et des professeurs d'économie et gestion. Là encore il faut définir une position qui ne peut pas reposer sur le dénigrement des professeurs d'économie et gestion qu'aucun syndicat ne pourrait cautionner.

³ Voir le rapport de l'inspection générale (novembre 2016) sur la réforme de la voie technologique. Ce rapport s'interroge sur le maintien d'une voie technologique coincée entre la voie générale et la voie professionnelle.

http://cache.media.education.gouv.fr/file/2016/49/7/2016-060_reforme_voie techno_673497.pdf

A titre d'exemple signalons qu'en 2016, il y avait 109 267 inscrits au bac ES et 68 550 inscrits au bac STMG.

⁴ Les propositions du recteur d'Aix-Marseille ont été abandonnées en cours de route par le cabinet du ministre.

⁵ C'est cette conception modulaire qui est préconisée par la note de France Stratégie de janvier 2017.

III. Quelle posture pour le corps des professeurs de SES face à la réforme ?

Il faut anticiper pour agir de façon efficace afin de préserver les acquis de l'enseignement des SES. Le risque existe de voir proposer un enseignement de tronc commun essentiellement « pratique » (éducation financière du public, connaissance de l'entreprise) et des enseignements de spécialité réservés à une minorité et tournés vers la préparation à l'enseignement supérieur⁶ de science économique.

Dans une telle perspective, comment le corps des professeurs de SES peut-il se positionner ? Faut-il défendre le système des séries (et notamment la série ES)⁷ ou bien opter résolument pour le « lycée à la carte » ? Les défenseurs de la structure modulaire insistent sur la possibilité d'individualiser la formation et les parcours des élèves. Dans l'optique du lycée modulaire faut-il revendiquer une place dans le tronc commun ? Pour quel volume horaire (nous serons en concurrence avec l'histoire et géographie) ? Faut-il revendiquer une ou plusieurs options ? Avec quel(s) contenus et quel(s) volume(s) horaire(s) ?

Au-delà de ces aspects un peu techniques, un débat plus général s'impose. Que la droite ou la gauche soient au pouvoir, la réforme du lycée sera réalisée sur la base de la doxa éducative portée notamment par l'OCDE : approche par compétences, remise en cause des disciplines et des « savoirs académiques », individualisation des apprentissages, développement des « projets pédagogiques » du type TPE⁸, approche « curriculaire » de la formation des élèves au détriment de programmes disciplinaires, etc. Le corps des professeurs de SES va-t-il adhérer à cette doctrine et l'accepter comme cadre de discussion ?⁹

Plus fondamentalement, va-t-on continuer à définir et à défendre les SES à partir du « projet fondateur » de 1967 auquel il faudrait revenir ? En 1967, 19% d'une classe d'âge parvenait au baccalauréat général, les brevets de techniciens venaient tout juste d'être transformés en baccalauréats, le baccalauréat professionnel n'existait pas. On doit défendre les SES dans le contexte de l'école et de la société d'aujourd'hui, non sur la base de la nostalgie d'une époque révolue.

Aujourd'hui les élèves veulent obtenir le bac pour poursuivre des études supérieures. On ne peut pas affirmer que les SES sont « *un enseignement de culture générale et de formation à la citoyenneté plutôt qu'une propédeutique à des études universitaires spécialisées* » (Philippe Watrelot)¹⁰. Refuser de concevoir l'enseignement des SES (et le lycée de façon plus générale) comme une préparation à l'enseignement supérieur est donc clairement contre-productif pour la défense des SES¹¹. On ne peut pas non plus, alors que les enseignants de collège ont massivement rejeté la réforme qui leur a été imposée, présenter le collège comme un modèle pour le lycée (interdisciplinarité, approches par compétences, etc.). Dans son texte sur les 50 ans des SES, Ph. Watrelot écrit : « *La construction de programmes selon une logique curriculaire qui ferait plus de place aux finalités de cet enseignement (et un peu moins à la litanie des concepts...) permettrait de refonder l'enseignement des sciences économiques et sociales en se centrant sur ce qui est vraiment fondamental : la compétence des*

⁶ Voir les propositions de Yan Coatanlem dans sa contribution aux travaux de l'Académie des sciences morales et politiques : <http://www.asmp.fr/travaux/gpw/SES2016-Coatanlem-Belin.pdf>

⁷ C'était ma position au moment de la réforme Darcos/Chatel. Je m'interroge davantage aujourd'hui.

⁸ Certains soutiennent qu'il faudrait définir l'enseignement des SES comme une démarche de type TPE (apports interdisciplinaires sur des objets-problèmes).

⁹ Rappelons que l'APSES a approuvé la charte du Conseil Supérieur des Programmes qui défend une conception curriculaire de la définition des contenus d'enseignement.

¹⁰ <http://philippe-watrelot.blogspot.fr/2017/01/les-ses-ont-cinquante-ans-et-moi-un-peu.html>

¹¹ Reconnaissons à Ph. Watrelot le mérite de la constance dans l'erreur. Il dénonce de longue date « l'universitarisation » de l'enseignement des SES. <http://philippe-watrelot.blogspot.fr/2010/05/revue-de-presse-du-jeudi-27-mai-2010.html>

élèves à questionner la société et à en comprendre les déterminants, à décrypter l'actualité, à prendre part au débat citoyen en maîtrisant l'argumentation et la synthèse, à travailler en groupe et à coopérer... »¹². Quoi qu'il en dise, il oppose bien les compétences aux savoirs, présentés comme une « litanie de concepts ».

Si la profession, ou son unique association représentative, défend les SES sur cette base (retour à 1967, refus du lien avec le supérieur, critique des savoirs au profit des compétences, etc.), nous sommes certains de perdre et donc de voir le rôle et la place des SES dans l'enseignement secondaire considérablement réduits.

Il est temps d'en débattre sérieusement.

¹² <http://philippe-watrelot.blogspot.fr/2017/01/les-ses-ont-cinquante-ans-et-moi-un-peu.html>. Dans ce même texte Ph. Watrelot écrit : « une évolution des épreuves du bac pourrait être l'occasion de plus mettre l'accent sur les capacités d'analyse et de synthèse, sur l'argumentation, sur la résolution de problèmes, la recherche d'informations, éventuellement le travail de groupe. On pourrait ainsi développer les compétences utiles pour favoriser l'«esprit d'entreprendre» et éviter la récitation encyclopédique des concepts ».